

L'article L 721-4 du Code de la Consommation dispose :

« A la demande du débiteur, la Commission peut saisir, à compter du dépôt du dossier et jusqu'à la décision statuant sur la recevabilité de la demande de traitement de la situation de surendettement, le juge du juge des contentieux de la protection aux fins de suspension des procédures d'exécution diligentées à l'encontre des biens du débiteur ainsi que des cessions de rémunération consenties par celui-ci et portant sur des dettes autres qu'alimentaires.

En cas d'urgence, la saisine du juge peut intervenir à l'initiative du Président de la Commission, du délégué de ce dernier ou du représentant local de la Banque de France. La Commission est ensuite informée de cette saisine ».

L'article R 721-5 du Code de la consommation prévoit quant à lui :

« La lettre par laquelle la commission saisit le juge en application du premier alinéa de l'article L. 721-4 indique les nom, prénoms et adresse du débiteur ainsi que ceux des créanciers poursuivants ou, pour les personnes morales, leur dénomination et leur siège social. Sont annexés à cette lettre un état des revenus du débiteur, un relevé des éléments actifs et passifs de son patrimoine et la liste des procédures d'exécution diligentées à l'encontre de ses biens, des cessions de rémunération qu'il a consenties et des mesures d'expulsion de son logement, établis au moyen des documents dont dispose la Commission. La copie de l'acte de poursuite fondant la demande est également jointe à cette lettre ».

Que conformément aux dispositions de l'article R 322-17 du Code des procédures civiles d'exécution *<r la demande du débiteur aux fins d'autorisation de la vente amiable de l'immeuble ainsi que les actes consécutifs à cette vente sont dispensés du ministère d'avocat. Cette demande peut être formée verbalement à l'audience d'orientation ».*

Que le débiteur qui en fait préalablement la demande, peut bénéficier de l'aide juridictionnelle pour la procédure de saisie, s'il remplit les conditions d'attribution et de ressources prévues par la loi du 10 juillet 1991 et le décret du 19 décembre 199 L

EN OUTRE IL LUI EST FAIT SOMMATION de prendre connaissance du cahier des conditions de vente qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution dudit Tribunal où il sera déposé cinq jours ouvrables au plus tard après la signification du présent exploit.

Tant les conditions de fond des articles L.311-2 et 1.311-6 du Code des procédures civiles d'exécution que les conditions de forme prévues par les articles R311-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution étant réunies, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France est bien fondée à solliciter la vente forcée des biens précédemment décrits.

PAR CES MOTIFS

Constater la validité de la présente procédure de saisie immobilière ;

Statuer ce que de droit sur les contestations et demandes incidentes qui pourraient être formées ;

Ordonner la vente forcée des biens ci-dessus désignés à la barre du Tribunal judiciaire de Paris, sur la mise à prix de

- pour le lot n° 2 : TRENTE MILLE EUROS (30.000 €)

- pour le lot n°4 QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000 €)

pour l'audience de vente qu'il vous plaira fixer conformément aux dispositions de l'article R.322-26 du Code des procédures civiles d'exécution ;

Dire que la créance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France s'élève à la somme de **CENT SOIXANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUARANTE SEPT CENTS (169.844,47 €)** en principal, intérêts et accessoires, sauf mémoire, selon décompte de créance arrêté au 21 février 2022, outre les intérêts au taux de 1,10 % l'an depuis le 22 février 2022 jusqu'à complet paiement ;

Désigner tel huissier qu'il vous plaira commettre pour procéder à la visite dans La quinzaine précédant la vente avec l'assistance si besoin est du serrurier et du commissaire de police ou de son représentant, ou du Commandant de la Brigade de Gendarmerie compétente, et à défaut de deux témoins majeurs conformément à l'article L.142-1 du Code des procédures civiles d'exécution (ancien article 21 de la loi du 9 juillet 1991) ;

Dire que la publicité ne paraîtra que dans une édition périodique de journal à diffusion locale ou régionale, et sous la forme d'une annonce internet ;

A titre subsidiaire, si la vente amiable venait à être autorisée à la demande du débiteur,

Fixer, eu égard aux conditions économiques du marché, le montant du prix en deçà duquel l'immeuble ne pourra être vendu,

Fixer la date de l'audience à laquelle l'affaire sera rappelée, dans un délai qui ne pourra excéder quatre mois ;

Rappeler que le débiteur devra accomplir les diligences nécessaires à la conclusion de la vente amiable et devra rendre compte au créancier poursuivant, sur sa demande, des démarches accomplies à cette fin ;

Dire que le prix de vente de l'immeuble ainsi que toute somme acquittée par l'acquéreur à quelque titre que ce soit, dans le cadre d'une vente amiable, seront consignée entre les mains de la Caisse des Dépôts et Consignations

Taxer les frais de poursuites tels qu'ils seront indiqués et justifiés lors de l'audience d'orientation par le créancier poursuivant en application de l'arrêté du 6 juillet 2017 et notamment de l'article A 444-191 V de cet aneté, et dire qu'ils seront versés directement par l'acquéreur en sus du prix de vente ;

Dire en tout état de cause, tant sur la demande principale que sur la demande subsidiaire, que les dépens seront compris dans les frais taxés de vente ;

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Liste des pièces sur lesquelles est fondée la demande :

- Pièce 1 Acte authentique du 27 juin 2017
- Pièce 2 Tableau d'amortissement
- Pièces Tableau d'amortissement
- Pièce 4 Bordereau d'inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle
- Pièce 5 Bordereau d'inscription d'hypothèque conventionnelle
- Pièce 6 Lettre de mise en demeure du 13 décembre 2021
- Pièce 7 Lettre de déchéance du terme du 17 janvier 2022
- Pièce 8** Décompte de créance au 21 février 2022
- Pièce 9** Décompte de créance au 21 février 2022
- Pièce 10 Commandement de payer valant saisie immobilière

Pièce 11 Etat hypothécaire hors formalité
Pièce 12 Etat hypothécaire sur formalité

ENCH



<p>Joël LEROI Philippe WALD Fabrice REYNAUD Arnaud AYACHE Fabien TOMMASONE Marie CASES</p> <p>Huissiers de Justice Associés Commissaires de Justice 6 place Tristan Bernard 75017 PARIS</p> <p>④ 01 41 37 65 30 (stand) ④ 01 41 37 65 31</p> <p>Paiement par carte bancaire sur www.Lerol-associés.Onù contact@ hufcierwebx Wn</p> <p> SARL LEROI & Associés titulaire d'Offices d'huiissiers de Justice</p> <p>ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE</p> <p>YVEROI : ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE</p> <table border="1"><tr><td colspan="2">COUT D'E LACTÉ</td></tr><tr><td>Enwjunwit</td><td>S3.M</td></tr><tr><td>SOT</td><td>7.W</td></tr><tr><td>AOfldesC*JHArt A44J4.-J</td><td>2,12</td></tr><tr><td>Ht</td><td>82.119</td></tr><tr><td>T.VA*2M>%</td><td>12,80</td></tr><tr><td>Coin «érupte</td><td>7559</td></tr></table> <p>REFERENCES MD:322044-CC 14JW2022</p>	COUT D'E LACTÉ		Enwjunwit	S3.M	SOT	7.W	AOfldesC*JHArt A44J4.-J	2,12	Ht	82.119	T.VA*2M>%	12,80	Coin «érupte	7559	<p>MD:322044 Acte ; 779230</p> <p>PROCES VERBAL DE REMISE A PERSONNE PHYSIQUE</p> <p>Requérant : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE</p> <p>Titre de l'acte signifié : une ASSIGNATION</p> <p>Date de signification : 14 septembre 2022</p> <p>Destinataire : Monsieur [REDACTED] demeurant 21 [REDACTED] 75016 PARIS</p> <p>Cet acte a été signifié par Huissier de Justice, à la personne susnommée ainsi déclaré.</p> <p>Le présent acte n'est pas soumis à taxe fiscale.</p> <p> M. CIRE</p>
COUT D'E LACTÉ															
Enwjunwit	S3.M														
SOT	7.W														
AOfldesC*JHArt A44J4.-J	2,12														
Ht	82.119														
T.VA*2M>%	12,80														
Coin «érupte	7559														

EJ
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIÈRE
PARIS 1
6RUEPAGAMNI
75072 PARIS CEDEX 20
Téléphone : 0144645038
Mél. : spf.parrs1@dgfp.finances.gouv.fr



FINANCES PUBLIQUES

Maitre NORMAND & ASSOCIES SCP
7, place de Valois
75001 PARIS

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des meubles et des performances requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formats suivis d'un sommaire des tonnages liés publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

B214P01 2022H35043

Date: 25/03/2022

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1972 au 24/03/2022

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
118	PARIS 16	AS 131		(A)
			2	(A)
			4	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt: 26/07/2017	références dfénissement : B214P10 2017P4014	Date de l'acte : 27/06/2017
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 26/07/2017	références d'enlissement : B214P10 2017V1281	Date de l'acte: 27/06/2017
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 26/07/2017	références d'enlissement : B214P102017V1282	Date de l'acte: 27/06/2017
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre: 4	date de dépôt : 26/07/2017	références d'enlissement : B214P10 2017P4039	Date de l'acte : 23/06/2017
	nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		



(ERÉCTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
PARIS 1



Demande de renseignements n° B214P01 2022H35043 (56)
déposée le 24/03/2022, par Maître NORMAND & ASSOCIES SCP

Réf. dossier : DOSSEZ 20220258 - HFRE 75018 AS131 LOTS 2 & 4

CERTIFICAT

Le Service de la Publcrité Pondère certifie le présent document^{*)} qui content les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1972 au 21/03/2022 (date de mise à jour fichier)
 Il n'existe au fichier immobilier non renommé que les seules fiches figurant sur les 10 faces de copies d-jointes,
- Il n'existe que les 4 fiches indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande du 22/03/2022 au 24/03/2022 (date de dépôt de la demande)
 Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A PARIS 1.1e 25/03/2022

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Didier AROLD

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Tes cfispos3iens de\$ articles 38 ^43 de la loi N°78-I 7 du 6 Janvier 1978 modifie'relative à l'informalJque;aux fichiers et aux t@rêss*appoquent-elles garantissentpourlesdonnées- vous concernant, auprès du Service de la Publcrité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectificafon.

u - LOrnMitMnu				Renseignements à l'AmplWnHnuim			N - CHANCES. T-AlvItÉGIS LT HVTopIEOUKS (Sulia)			
1	Z	s	I	Renseignements à l'AmplWnHnuim	liawNis lotiOH oq toU	Data. fltnétoel nature de* tUnnifa	Otetmfwn	Immeribh totalité ou lot	Dolt<, iritrw H allure du formalité	OtMerrilooi
1	Z	>	a <	tq, hr						
2	ZL			Caveñz	f					
3	ZL			ff	ff					
4	ZL			8	8					
5	il			ff	ff					
6	Æ			i	i					
7	ÜL			i-iù	iù					
8	JL	H	c..	"	"					
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										
32										
33										
34										
35										
36										
37										
38										
39										
40										
41										
42										
43										
44										
45										
46										
47										
48										
49										
50										
51										
52										
53										
54										
55										
56										
57										
58										
59										
60										
61										
62										
63										
64										
65										
66										
67										
68										
69										
70										
71										
72										
73										
74										
75										
76										
77										
78										
79										
80										
81										
82										
83										
84										
85										
86										
87										
88										
89										
90										
91										
92										
93										
94										
95										
96										
97										
98										
99										
100										
101										
102										
103										
104										
105										
106										
107										
108										
109										
110										
111										
112										
113										
114										
115										
116										
117										
118										
119										
120										
121										
122										
123										
124										
125										
126										
127										
128										
129										
130										
131										
132										
133										
134										
135										
136										
137										
138										
139										
140										
141										
142										
143										
144										
145										
146										
147										
148										
149										
150										
151										
152										
153										
154										
155										
156										
157										
158										
159										
160										
161										
162										
163										
164										
165										
166										
167										
168										
169										
170										
171										
172										
173										
174										
175										
176										
177										
178										
179										
180										
181										
182										
183										
184										
185										
186										
187										
188										
189										
190										
191										
192										
193										
194										
195										
196										
197										
198										
199										
200										
201										
202										
203										
204										
205										
206										
207				</td						

2 B214P10 0000052157 000 V

2 B214P10 0000052160 000 V

II - LOTISSEMENT (Détails de la vente et les rapports d'assainissement)							A - MUTATIONS / SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHÉQUES (Suite)					
Numéro(s) t		Bâtiment t	Extérieur t	Bâti t	Nature et t	Reseignements complémentaires t	Immeuble t	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble t	Dates, numéros et nature des formalités	Observations			
1	2	3	4	5	6	7									
								MORY sur le 34-9 1955 Chambres plus de 7500F Trie le 17-6-1961/							
								5, 10, 12 juillet 1976 Vol 1899 n°10 avec les 2 PIÈCES du 28-6-1976 de MORNANT intérieur à Paris Contenant changement de nom de HORROUSSEFF le 17-9-1928 lequel est autorisé par l'affiche légalement à l'avenue Marceau							
								6 étages qui sont 15-16 - vol 1899 n°11 avec les 2 SENTE 1. titre de l'assiette dansant cesse l'assiette S. S. MORNANT intérieur à Paris dansant f. Sur l'E. HORROUSSEFF sur le 17-9-1928 - MORY sur le 3-4-1955 et MORY sur une partie le 15-2-1960 et MORY sur le 3-3-1960 évaluation partie de 11.500 F.							
								Tribute de 12,500 F sur 18.500 F soit 80% avec les 2 formalités 3-4-5-1955 et M. HORROUSSEFF acquiert dansant notaire à Paris pour MORY sur le 15-2-1960 et 15-3-1960 et MORY sur le 25-1-1960 évaluation partie de 36.000 F.							

(07-2016)

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 21/03/2022

N° d'ordre : 1	Date de dépôt: 26/07/2017	Référence d'en liaisonement : B214P10 2017P4014	Date de l'acte : 27/06/2017
Nature de l'acte: VENTE			
Rédacteur : NOT LEDENTU-WILLIAMME / LONGJUMEAU			

Disposition n° 1 de la formalité B214P10 20J7P4014 Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	CADENA TURIELLA	13/01/1955
3	CADENA TURIELLA	23/05/1957
4	GENE	13/09/1950
7	GENE CADENA	16/10/1945
5	GENECADENA	01/03/1943
6	GENE CADENA	13/06/1944

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	[REDACTED]	20/11/1980

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	PARIS 18	AS 131		2 4

DT : Droits Indivis CO : Constructions DO : Douanier EM : Emphytote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PT : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfona UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 170000,00 EUR

N° d'ordre : 2	Date de dépôt: 26/07/2017	Référence d'enliaissement : B214P10 2017V128!	Date de l'acte : 27/06/2017
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT LEDENTU-WILLIAMME / LONGJUMEAU			

Domicile élu : LONGJUMEAU en l'étude

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 21/03/2022

Disposition n / de la formalité B214PIQ 20J7V1281 : Privilège de prêteur de deniers*

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
	CRCAM PARIS ILE DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble ! Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	[REDACTED]	20/11/1980			
Immeubles					
Prop.Imm/Contr ^K	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		PARIS 18	AS 131		2 4

Montant Principal : 169900,90 EUR Accessoires : 33.980,18 EUR Taux d'intérêt : 1,10 %
Date extrême d'exigibilité : 05/06/2037 Date extrême d'effet : 05/06/2038

Disposition n 2 de la formalité B214P10 20/7VJ28J : Hypothèque conventionnelle*

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
	CRCAM PARIS ILE DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	[REDACTED]	20/11/1980			
Immeubles					
Prop.ImmtfContK	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		PARIS 18	AS 131		2 4

Montant Principal : 23.608,10 EUR Accessoires : 4.721,12 EUR Taux d'intérêt : 1,10 %
Date extrême d'exigibilité : 05/06/2037 Date extrême d'effet : 05/06/2038

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 21/03/2022

N° d'ordre ; 3	Date de dépôt: 26/07/2017	Référence d'enlissement : B214P102017V1282	Date de l'acte : 27/06/2017
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Rédacteur : NOT LEDENTU-WILLIAMME / LONGJUMEAU Domicile élu : LONGJUMEAU en l'étude			

Déposition n° 1 de la formalité B214P10 2017V1282 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
	CRCAM PARIS ILE DE FRANCE				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
1	██████████		20/11/1980		
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		PARIS 18	AS 131		2 4

Montant Principal : 15,000,00 EUR Accessoires : 3,000,00 EUR Taux d'intérêt : 1,10 %
 Date extrême d'exigibilité 105/06/2037 Date extrême d'effet : 05/06/2038

N° d'ordre : 4	Date de dépôt: 26/07/2017	Référence d'enlissement : B214P10 2017P4039	Date de l'acte : 23/06/2017
Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES Rédacteur : NOT Véronique DEJEAN de La BATIE / PARTS			

Disposition n° 1 de la formalité B214P 10 2017P4039 : Attestation immobilière après décès

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	CADENA CAUBET		14/04/1928		

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 21/03/2022

Disposition n° i de la formalité B214P10 2017P4039 : Attestation immobilière après décès

Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
2	CADENA TURIELLA	13/01/1955
3	CADENA TURIELLA	23/05/1957
4	GENE	13/09/1950
5	GENE CADENA	01/03/1943
6	GENE CADENA	13/06/1944
7	GENE CADENA	16/10/1945

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	PARIS 18	AS 131		2 4

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéotc NI : Nuc-propriété en indivision NP : Nuc-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TEiTenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

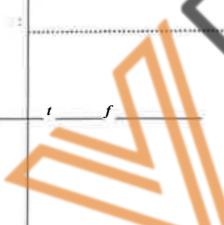
Prix ! évaluation : 170.000,00 EUR

Complément : Biens transmis : totalité en pleine propriété.

Disposant décédé le 20/03/2016, laissant les bénéficiaires n° 2 & 3 héritiers pour 1/4 chacun, et les bénéficiaires n° 4 à 7 héritiers pour 1/7ème chacun.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 15 pages y compris le certificat

 11194 * 06 DITFTGIBN QUINÉRALE OES ri : AXCES PUBLIQUES r (s.mnUue ohigturc Weici n° 53450 «tu li in 19.M.M \$9	 <i>Liberté</i>	CADRE KISCUVÉA], UMIMS-N°3265-SD N° de ta demande : 131712022 Déposé le 10/01/2020 Références du dossier :																																														
Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956																																																
<p>à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés (voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les unités).</p> <p>Service de publicité foncière . PARIS</p> <p>IDENTIFIANT 3333ES2S3SSP Si le nombre de paramètres est inférieur à trois, utiliser la feuille de suite</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)</th> <th>Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social¹</th> <th>Date et lieu de naissance N° SIREN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>M [REDACTED] EPOUX [REDACTED]</td> <td>[REDACTED]</td> <td>Veraillies le 20 [REDACTED] 1960</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>DESIGNATION DES IMMEUBLES Si le nom ou l'¹-²-³H>k» ou jup'rew K-X] titulaire de ce</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Commune (en majuscules) (régionnement si y a lieu, n° et numéro)</th> <th>Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)</th> <th>Numéro de division volumétrique</th> <th>Numéro de lot de copropriété</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Pan > ISÉMO - 16, rue Ourantin</td> <td>AS n°131</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Pan > ISÉMO - 16, rue Durantin</td> <td>AS n°131</td> <td></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>PERIODE DE DELIVRANCE</p> <p>CAS GÉNÉRAL Période à l'an du 1^{er} janvier 1956² à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des pertes de mes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande</p> <p>CAS PARTICULIER Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :</p> <p>■ le point de départ dont posté le 1^{er} janvier 1956 : _____</p> <p>- le point d'arrivée, au plus tard le _____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)</p> <p>Pour un : ; demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)</p> <p>¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination de l'entité (en majuscules) ; L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel. ² Peut être : SMARCHEAU aux syndicats, mentionné en outre, bâtie et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts ; Ou date de rénovation du dossier pour les demandes limitées uniquement aux immeubles</p> <p style="text-align: center;">MIKIPHI DU PUBLIC UT DES TOMMIS PUBLICIS?</p>			N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ¹	Date et lieu de naissance N° SIREN	1	M [REDACTED] EPOUX [REDACTED]	[REDACTED]	Veraillies le 20 [REDACTED] 1960	2				3				N°	Commune (en majuscules) (régionnement si y a lieu, n° et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété	1	Pan > ISÉMO - 16, rue Ourantin	AS n°131		2	2	Pan > ISÉMO - 16, rue Durantin	AS n°131		4	3					4					5				
N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ¹	Date et lieu de naissance N° SIREN																																													
1	M [REDACTED] EPOUX [REDACTED]	[REDACTED]	Veraillies le 20 [REDACTED] 1960																																													
2																																																
3																																																
N°	Commune (en majuscules) (régionnement si y a lieu, n° et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété																																												
1	Pan > ISÉMO - 16, rue Ourantin	AS n°131		2																																												
2	Pan > ISÉMO - 16, rue Durantin	AS n°131		4																																												
3																																																
4																																																
5																																																

N° 3233-SIK (01-202D)			
COUT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
		Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif
		$\times 12 \text{ €} =$	€
		12 €	12 €
<input type="checkbox"/> nombre de personnes au-delà de 3 : <input type="checkbox"/> nombre d'immeubles au-delà de 5 :		$\times 5 \text{ €} =$ $\times 2 \text{ €} =$	+ +
		$+ 0 \text{ €}$	€
		TOTAL =	12 €
MODE DE PAYERMENT			
<input type="checkbox"/> Carte d'artifice <input type="checkbox"/> Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public		Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)	
I CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRAT(ON			
<p>* Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles</p> <p><input type="checkbox"/> Défaut ou insuffisance de pièce d'identité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Enveloppe non signée et/ou non datée</p> <p>autre : _____</p>			
 <p>Le comptable des finances publiques. Chambre du service de publicité foncière</p>			
<p>Conformément à la loi n° 71-17 du 6 février 1971 modifiée par la loi n° 2016-205 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de recours contre moi auprès du service chargé de la publicité foncière et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'information et des libertés.</p>			

DEMAFOE DE RENSEIGNEMENTS N°

B214P01 2022F1780

Date: 2007/2022

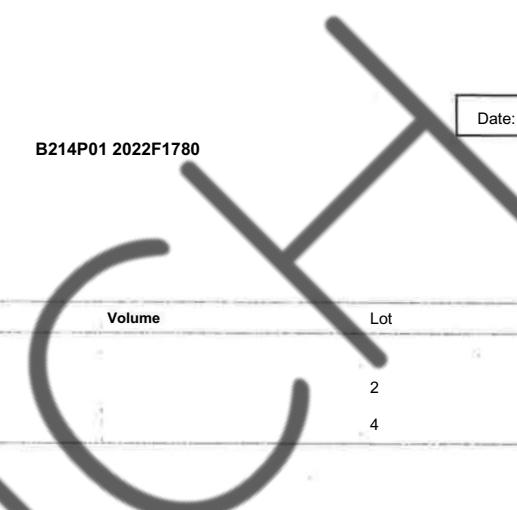
PERIODE DE CERTIFICATION : du 2203/2022 au 1807/2022

REFERENCE DE LA REQUEFTION COMPLETEE : B214P01 2022H35043

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	ConYmjne	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
118	PARIS 18	AS 131		2	(A)

(A) Désignation des foncier(s) bées à l'assise de la copropriété





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*La *ni
Égalité
Fraternité*
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
PARIS 1
6RUEPAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
Téléphone: 0144645038
Mail : spfparis1@dgfpf.finances.ouv.fr

F
FINANCES PUBLIQUES

Maitre NORMAND & ASSOCES SCP
7, place de Valois
75001 PARIS

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que cotés connues de FK# pour délivrance des formalités suivies d'un sommaire des formalités portées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 07/07/2022 AU 18/07/2022

Date et Numéro de dépôt	Nature et Réacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants ‘Prop.Imm JContre’ TDébiteurs/Acquéreurs/Donataires/Flduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
18/07/2022 D30625	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI CASES PARIS	01/06/2022	CRCAM PARIS ILE DE FRANCE ██████████	B214P01 S00097

Lx présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.

■ JE
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

T
FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
PARIS 1

Demande de renseignements n°B214P01 2022F1780
déposée le 18/07/2022, par Maître NORMAND & ASSOCIES SCP

Complémentaire de la demande initiale n°2022H35043 portant sur les mêmes immeubles.

Rét dossier : CDT PAYER / [REDACTED]

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(e) qui contient les éléments suivants:

- [x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 07/07/2022 au 18/07/2022 (date de dépôt de la demande)
- [x] Il n'existe qu'une formalité inscrite au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A PARIS 1 Je 20/07/2022

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Ditier AROLD

O Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux libertés et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Demande de renseignements n° B214P01 2022F1780